

NORTH ATLANTIC MILITARY COMMITTEE
COMITE MILITAIRE DE L'ATLANTIQUE NORD

STANDING GROUP

GROUPE PERMANENT

NATO CONFIDENTIEL

CSGM-14-65

16 Juillet 1965

Mon Général,

Vous devez avoir reçu du Directeur de l'Etat-Major du Groupe Permanent, agissant en qualité de Secrétaire du Comité Militaire, une lettre traitant de la durée d'affectation de l'actuel Président du Comité Militaire.

Entre Chefs de Délégation, nous avons discuté de cette question. Nous pensons que vous aimeriez connaître notre façon de voir. Nous estimons que le Lieutenant General Baron de Cumont devrait être maintenu dans ses fonctions pendant un an à partir du 1er Mars 1966.

Les motifs de cette décision sont les suivants :

- a. Le Lieutenant Général de Cumont a fait preuve d'excellentes qualités de Président et est très respecté de tous les Représentants Militaires.
- b. Il faut six mois à un nouveau président pour voler de ses propres ailes. Par conséquent, si le temps de son affectation est maintenu à deux ans, son plein rendement pour le Comité Militaire sera limité à une période de 16 mois.
- c. Les deux présidents antérieurs ont vu la durée de leur affectation prolongée jusqu'à 3 années.

(Sgd) M.M.A.R. WEST,
General

Sir Michael WEST
Président du Groupe Permanent

Monsieur le Général d'Armée C. Ailleret
Président du Comité Militaire

REC. COMM. P. 2186

NATO CONFIDENTIEL
CSGM-14-65

-1-

This document consists
of three pages.